

Val-d'Or, le 1^{er} février 2018

À : M^e Jacques Prigent
Ministère de la Justice

c.c. : M^e André Fauteux, Ministère de la Justice
M^e Marie-Paule Boucher, Ministère de la Justice
M^{me} Andréane Lespérance, Secrétariat aux Affaires autochtones
M^e Denise Robillard, Ministère de la Justice

De : M^e Marie-Andrée Denis-Boileau, Procureure

Objet : Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès*

Dossier : DG-0100-C

M^e Prigent,

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (CERP) sollicite la collaboration du Ministère de la Justice et de la Direction de l'Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) afin d'obtenir des informations sur **les demandes d'indemnisation concernant des victimes autochtones**.

À cet effet, nous demandons au Ministère de la Justice et à la Direction de l'IVAC de nous transmettre les informations/documents suivants :

- Le nombre de demandes d'indemnisation adressées à l'IVAC à chaque année depuis le 1^{er} janvier 2001 qui concernent des Autochtones.
- Le nombre total de demandes d'indemnisation adressées à l'IVAC à chaque année depuis le 1^{er} janvier 2001.

Nous vous prions de nous transmettre toute autre information ou document pouvant étayer ou soutenir les informations que vous nous fournirez en réponse à cette demande, même s'ils ne se retrouvent pas dans la liste ci-haut. Ces documents serviront à remplir le mandat de la CERP :

La Commission d'enquête provinciale a pour mandat d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation de certains services publics offerts aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse.

Dans un premier temps, nous vous demandons de nous aviser, dans un délai de **cinq (5) jours**, si vous n'êtes pas en mesure de répondre à la présente demande (par exemple, si l'information demandée n'est pas disponible ou n'existe pas). Le cas échéant, veuillez nous faire part de vos motifs d'incapacité par courriel à marie-andree.denis-boileau@cerp.gouv.qc.ca.

Dans un deuxième temps, nous vous demandons de répondre à la présente en nous communiquant les informations et la documentation demandées dans les **quinze (15) prochains jours**.

Pour ce faire, vous pouvez procéder par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca. S'il s'agit de documents confidentiels, nous vous proposons de mettre à votre disposition notre plateforme de Partage sécurisé de documents (PSD). Si cette proposition vous convient, veuillez nous l'indiquer par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca afin que nous vous fassions suivre la procédure à cet effet. Enfin, si vous préférez nous les adresser par la poste, veuillez nous les faire parvenir par messagerie à l'adresse suivante :

M^{me} Nicole Durocher

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Également, vous avez la responsabilité de nous aviser lorsque les documents ou les renseignements transmis en réponse à la présente ont un caractère confidentiel ou privilégié. Nous vous invitons donc à nous en faire part par écrit et à contacter, au besoin, le procureur en charge du dossier afin d'avoir une discussion sur l'utilisation qui pourra être faite desdits documents ou renseignements.

Pour toute autre question concernant cette demande, veuillez en faire part directement par courriel à marie-andree.denis-boileau@cerp.gouv.qc.ca ou par téléphone au 819 354-4014.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre correspondance, nous vous prions d'agrèer, M^e Prégent, nos plus sincères salutations.



M^e Marie-Andrée Denis-Boileau

Procureure / Counsel

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8
Tél.: (sans frais / toll free) 1 844 580-0113
Tél.: 819 354-4014

marie-andree.denis-boileau@cerp.gouv.qc.ca

www.cerp.gouv.qc.ca

  @cerpQc

Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès*

Dossier : DG-0100-C

1) LE NOMBRE DE DEMANDES D'INDEMNISATION ADRESSÉES À L'IVAC À CHAQUE ANNÉE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2001 QUI CONCERNENT DES AUTOCHTONES

Notez que les données concernant les demandes présentées par des autochtones ont été obtenues par une recherche par code postal¹ associée aux diverses communautés autochtones. Évidemment cette approche n'est pas sans faille et ne permet pas d'identifier les demandeurs autochtones ne résidant pas dans une communauté autochtone. L'IVAC ne dispose pas d'indicateur spécifique pour identifier les dossiers présentés par une personne autochtone.

ANNEE D'INSCRIPTION DE LA RECLAMATION	NOMBRE
2001	30
2002	44
2003	43
2004	59
2005	68
2006	48
2007	55
2008	61
2009	71
2010	54
2011	50
2012	69
2013	60
2014	64
2015	72
2016	84

¹ Les codes postaux utilisés sont les suivants : J0G 1H0, G0X 1B0, J0W 2C0, J0Y 2C0, J0Y 3M0, J0Z 2H0, J9P 7C5, J9P 7C6, J9P 3C7, J9P, J9P 4N7, J9P 5C7, J0X 2J0, J9E 3A8, J9E 3B1, J9E 3B9, J0Y 3M0, J9T 3A3 J0Z 3B0 J0K 1M0, G0W 3B0, G0X 3R0, J0M 1E0, J0M 1W0, G0W 1C0, J0Y 3B0, G0W 3C0, J0M 1R0, J0Y 3C0, J0M 1L0, J0M 1G0, G0A 4V0G0H 1B0, G0T 1K0, G0G 1M0, G0W 2H0, G0G 2T0, G0G 1V0, G0G 2E0, G0G 2R0, G4R 4K2, G4R 5R, G4R 0A1, G4R 0A2, G4R 0A7, G4R 0A8, G4R 0A9, G4R 4T7, G4R 4L9, G4R 3E5, G4R 3Y6, G4R 5E5, G4R 5E6, G4R 5E7, G4R 5E8, G4R 5N5, G4R 5N6, G4R 5R7, G4R 5R6, G4R 5R5, G4R 5P8, G4R 5P7, G4R 5N7, J0M 1V0, J0M 1X0, J0M 1M0, J0M 1H0, J0M 1N0, J0M 1K0, J0M 1A0, J0M 1C0, J0M 1G0, J0M 1P0, J0M 1J0, J0M 1S0, J0M 1T0, J0M 1Y0, G0L 1G0, G0C 1Y0, G0C 2R0, J0L 1B0 J0N 1E0 et G0G 2Z0.

2) LE NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'INDEMNISATION ADRESSÉES À L'IVAC À CHAQUE ANNÉE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2001

ANNEE D'INSCRIPTION DE LA RECLAMATION	NOMBRE
2001	4016
2002	4317
2003	4617
2004	4767
2005	5410
2006	5554
2007	5354
2008	5721
2009	6219
2010	6843
2011	7154
2012	7503
2013	7643
2014	8085
2015	9594
2016	7748